



Document d'information  
Budget du Québec | 2013-2014

20 novembre 2012

## Note d'introduction

---

Le présent document se veut une présentation succincte des principales mesures budgétaires touchant les secteurs d'activité de la Coalition, soit l'insertion et l'intégration en emploi, la formation et l'éducation, le développement local et communautaire et la défense des droits.

Ce document sera bonifié au début du mois de décembre, lorsque seront dévoilés les crédits budgétaires précisant la ventilation des sommes annoncées aujourd'hui. Mentionnons que le budget du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui comprend autant les mesures d'aide à l'emploi que les mesures d'aide financière diminuera de 53 millions de dollars pour l'année financière 2013-2014. Il est fort probable que cette diminution soit dûe à la baisse du taux de chômage anticipée, que le ministère des Finances et de l'Économie prévoit à 7,5% en 2015 (7,7% en octobre 2012).

### *Déclarations pertinentes*

« Comme société, nous devons refuser d'accepter la pauvreté comme allant de soi. Les gouvernements du Parti québécois ont fait la démonstration dans le passé qu'il était possible de la faire reculer. En plus d'aider nos concitoyens, la lutte contre la pauvreté est payante pour la société. C'est la conjugaison du coeur et de la raison. La ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale présentera d'ici quelques mois de nouvelles orientations et un programme visant une plus grande participation au marché du travail des jeunes, des immigrants, des travailleurs âgés, des personnes handicapées et des prestataires de l'aide de dernier recours.

Le meilleur moyen d'aider une personne à sortir de la pauvreté, c'est l'emploi. »<sup>1</sup>

« Enfin, la ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale présentera d'ici quelques mois de nouvelles orientations quant au soutien à apporter aux personnes en situation de pauvreté, notamment les personnes seules, afin de s'assurer qu'elles disposent des ressources minimales pour participer activement à la vie sociale et économique du Québec. »<sup>2</sup>

### *Report de l'entrée en vigueur de la réduction de la taxe sur la masse salariale pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés de 65 ans ou plus.*

Cette mesure devait prendre la forme d'un crédit non remboursable de cotisations au Fonds des services de santé relativement au salaire versé à un travailleur âgé de 65 ans ou plus. Au taux de 10 % et visant les employeurs du secteur privé, il devait s'appliquer à un salaire excédant 5 000 \$ et aurait dû atteindre 400 \$ en 2013, puis augmenter graduellement jusqu'à 1 000 \$ en 2016. Étant donné que cette mesure ne devait être en vigueur qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, aucune entreprise ne sera directement pénalisée par son report, néanmoins, il s'agissait d'une mesure incitative potentiellement intéressante pour favoriser le maintien et l'insertion en emploi des travailleurs d'expérience.

### *Maintien du montant maximum du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience*

Le budget 2011-2012 a prévu la mise en place graduelle du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience (65 ans et plus) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et ce, afin d'encourager davantage ces travailleurs à occuper un emploi. Actuellement, le crédit d'impôt permet l'élimination de l'impôt du Québec pour un revenu de travail maximum de 3 000 \$. Il était prévu de hausser graduellement le montant maximum de revenu de travail pour atteindre, à compter de 2016, 10 000 \$. Or, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le seuil de revenu de travail maximum applicable au crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience sera maintenu, pour une période indéterminée, au niveau de l'année 2012,

---

<sup>1</sup> Québec. 2012. *Discours sur le budget 2013-2014*. p. 7

<sup>2</sup> Québec. 2012. *Investir pour assurer notre prospérité : La vision économique du gouvernement*. p. 76

soit 3 000 \$, encore une fois pour générer des économies fiscales au détriment de l'incitation à l'emploi des travailleurs d'expérience.

## Formation et éducation

---

### *Déclarations pertinentes*

« Afin de susciter la réalisation de projets d'investissement, le Québec doit pouvoir compter sur la présence d'une main-d'oeuvre qualifiée et en quantité suffisante. [...]

On doit s'assurer que tous ceux qui souhaitent intégrer le marché du travail puissent effectivement le faire. Il faut par ailleurs continuer de valoriser la formation professionnelle, pour mieux tirer parti des besoins des entreprises. »<sup>3</sup>

« Il faudra aussi intensifier notre action en regard de la formation continue et de la formation de base, incluant l'alphabétisation, notamment auprès des travailleurs peu qualifiés. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a entamé des travaux pour proposer des actions à cet égard. »<sup>4</sup>

## Développement local et communautaire

---

### *Loi-cadre pour l'économie sociale*

« Pour concrétiser cet engagement à l'égard de l'économie sociale, le gouvernement adoptera une loi-cadre afin de la reconnaître, de la promouvoir et de la développer. »<sup>5</sup>

## Promotion et défense des droits

---

Aucune déclaration ou mesure nouvelle notable.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 76

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 73



**Coalition des organismes communautaires  
pour le développement de la main-d'œuvre**

55, avenue Mont-Royal Ouest, bureau 303  
Montréal (Québec) H2T 2S6  
Tél. : 514 948-0505  
Télécopieur : 514 948-0044  
[info@cocdmo.qc.ca](mailto:info@cocdmo.qc.ca)  
[www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)